

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des PV des AG précédentes des 19/06/2021 et 25/10/2021
2. Rapports du Conseil d'Administration
 - Rapport moral du Président
 - Rapport d'activité du Secrétaire Général
 - Rapport financier du Trésorier

Annexes

- Rapport du responsable de l'Equipe Technique Régionale
 - Rapport d'activité des commissions régionales
3. Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2021
 4. Rapport des commissaires aux comptes
 5. VOTE d'approbation valant quitus de gestion au conseil d'administration de la ligue : rapports, rapport de gestion et comptes de l'exercice précédent
 6. Affectation du résultat
 7. Présentation et approbation des budgets
 - Révisé du budget 2022
 - Prévisionnel 2023
 - dont cotisation club régionale
 8. Autres questions portées à l'ordre du jour
 9. Informations fédérales
 10. Questions diverses

Remise des distinctions

Interventions des personnalités

<u>PRESENTS</u>	
<u>MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE</u>	Pascal MARTINS Gérard JAQUET Jean-Christophe CROMBEZ Cédric PIEROT Jean-Pierre VINCIATI Audrey BERI Lionel BRECKLE Valérie SCHULER François BLUEM Joseph ALBALADEJO Didier KOENIG Marcel ANTZ Agnès DIOTISALVI Eric DESCHAMPS Jean-Claude GERARD Michel MARTEL Patrick FELTES Sandrine STRASBACH
<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION (et représentants)</u>	Jean-Louis DUVERGEY Dominique PARAMANOFF Frantz RALITE Joëlle LECHLEITER Jacqueline FARGEIX Marie-Paule PANZA Christophe RASQUIN Sandrine SANDERE-BRELET Jean-Max TYBURN Jean-Luc CARDOSO Pierre SALVE Martine LEPEZEL Giselle GACOIN Gilles BOLMONT
<u>ETR</u>	Sébastien GIRARDEY Yannick FOUSSE
<u>RAR</u>	Corentin KOENIG
<u>INVITES</u>	Mehmet OKSUZ (cabinet expert-comptable EXCO NEXIOM) ; Nicolas BONHOURE (commissaire aux comptes - cabinet Albouy)

Conditions de quorum : (article 5 des statuts de la LGEJ) « Pour valablement délibérer, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant ou au moins la moitié des voix. »

Quorum : Les seuils de participation à atteindre pour que l'assemblée puisse valablement délibérer sont de 21 membres présents ou représentant 769 voix.

Nombre de membres présents : 18

Nombre de voix représentées : 686

Monsieur le président de la Ligue Grand Est de Judo, Jean-Louis DUVERGEY, remercie les membres de l'assemblée, les invités et le personnel de la ligue de leur présence. Il excuse les personnes empêchées et ouvre officiellement l'assemblée générale ordinaire à 13h30.

Les conditions de quorum n'étant pas atteintes, l'assemblée ne peut pas délibérer valablement selon l'ordre du jour.

Il est rappelé que selon l'article 5 des statuts de la LGEJ :

« Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée à une date ultérieure sur le même ordre du jour et suivant les mêmes modalités ; elle statue alors sans condition de quorum. »

Jean-Louis DUVERGEY propose à l'assemblée le report de l'assemblée générale ordinaire au 29 août 2022, de 19h à 21h, en visio conférence, avec un ordre du jour inchangé.

Jean-Louis DUVERGEY lève la séance et clôture l'assemblée générale de la Ligue Grand Est de Judo à 14h10.



Jean-Louis DUVERGEY
Président de la Ligue Grand Est de Judo



Frantz RALITE
Secrétaire général de la Ligue Grand Est
de Judo